

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 23 janvier 2024

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 22 janvier 2025 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **12**
Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

Date d'affichage du procès-verbal : 23 janvier 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. **Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - Mireille VIGNARD**

Excusés : MM. **Sandrine BADON - Philippe DOUVRE - William ROUX**

Secrétaire de séance : M. **Michel GRANDOUILLER**

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **M. Michel GRANDOUILLER**

➤ **Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2024 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 19 décembre 2024.

➤ **Logement communal : convention de mise à disposition :**

Afin de faire suite à la demande de prolongation du contrat de location de l'appartement de 2 mois supplémentaires qui a été approuvée par le conseil municipal lors de la dernière séance de décembre 2024, il convient de matérialiser cette décision par une convention de mise à disposition du logement communal, établissant les modalités.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Tarification 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle la tarification **2024** appliquée sur la commune et sollicite le conseil municipal sur celle-ci.

Location des salles municipales :

Salle des fêtes :

| Catégorie | Loueur | Tarif |
|--|---|---|
| 1 | Particuliers Châteaudouble | 250 € |
| 2 | Particuliers hors Châteaudouble | 650 € |
| 3 | Association Châteaudoubloise (siège social de l'association sur la commune) | 1 gratuité / an 100 € |
| 4 | Association en lien avec les écoles du RPI | Gratuit à concurrence de 3 occupations / an |
| 5 | Association et/ou organisme hors Châteaudouble | 450 € |
| 6 | Réunions et assemblées délibérantes (AG, Agglo etc...) | Gratuit |
| 7 | Forfait nettoyage | 150 € |
| 8 | Caution | 1 000 € |
| Option ouverte aux Châteaudoublois uniquement | | |
| 9 | Particuliers Châteaudouble 1 journée (état des lieux 9h00) | 200 € |

Une convention particulière et des tarifs seront étudiés au cas par cas pour les associations, groupes ou spectacles sur plusieurs représentations et nécessitant la pose de décors et/ou des répétitions

Salle polyvalente :

| Catégorie | Loueur | Tarif |
|-----------|---|---------|
| 1 | Particuliers Châteaudouble | 70 € |
| 2 | Réunion et assemblée délibérantes (AG, Agglo, etc...) | Gratuit |
| 2 | Caution | 100 € |

Les tarifs proposés comprennent une location de 8h00 à 23h00 au plus tard

Concessions cimetièrè :

Perpétuelle 1 place 300 €
Trentenaire 1 place 150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 300 €
Trentenaire 1 place 150 €

Pour 2025 : Le conseil municipal opte pour l'ajout **d'un supplément de 100 € pour la salle des fêtes avec sono** et suggère de proposer uniquement **des concessions « cimetièrè et columbarium » trentenaires au au tarif de 200 €.**

Adopté : une délibération sera prise.

Compétence Valence Romans Agglo :

Tarif de l'eau (tarif HT) :

Part fixe : 20.170 €
Prix du m³ : 01.505 €
Agence de l'eau / m³ : 00.454 €
TVA : 5.5 %
Soit un prix moyen de 2.12 € TTC/ m³

Tarif de l'assainissement (tarif HT) :

Part fixe : 21.070 €
Prix du m³ : 01.453 €
Agence de l'eau/ m³ : 00.180 €
TVA : 10 %
Soit un prix moyen de 1.97 € TTC/ m³

Tarif pour les ordures ménagères :

Taux de 8.25% de la valeur locative de la taxe foncière bâtie

➤ **Projets 2025 :**

Une présentation des projets possibles est faite. Parmi ces projets, nous retrouvons :

- Provisionner pour la rénovation du 26
- Réfection de la façade du 26
- Aménagement paysager devant le 26
- Voirie : la route de Montélier qui pose problème par temps de pluie
- École : continuer la rénovation d'une classe et de l'atelier
- Eclairage au jeu de boules, au terrain de foot
- Réfection de la fontaine et du calvaire sur la place
- Récupération des tombes en espace commun

➤ **Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le financement d'un coordinateur dans le cadre de l'espace citoyen :**

Dans le cadre du développement de notre territoire et de l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants, il est primordial de renforcer les initiatives sociales locales.

Le projet d'espace de vie sociale, projet participatif, élus et bénévoles, vise à encourager l'inclusion, la solidarité, et le bien-être des citoyens en facilitant la mise en œuvre de diverses actions collectives et de services de proximité.

Cependant, pour que ce projet puisse être mené efficacement, il est nécessaire de structurer les actions, coordonner les différents acteurs locaux et garantir un suivi régulier.

Pour ce faire, l'embauche d'un coordinateur de projet apparaît comme une étape clé.

Ce professionnel aura pour mission de piloter le projet, d'assurer le lien entre les différents acteurs (associations, institutions, citoyens), et de suivre la bonne exécution des initiatives liées au projet.

Le programme LEADER, qui soutient les projets de développement local dans les zones rurales, propose un financement pour accompagner des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale, le développement économique local et l'inclusion. Ce programme nous semble particulièrement adapté pour le financement du poste de coordinateur du projet de vie sociale.

Le financement sollicité permettra de couvrir des frais liés à la rémunération du coordinateur ainsi que les coûts administratifs et logistiques nécessaires au bon déroulement du projet.

Le montant estimé pour le financement du poste de coordinateur sur une période de 24 mois : 79 100 €.

Une demande de subvention de 58 000 € sur 2 ans sera sollicitée dans le cadre du programme LEADER, qui peut financer une partie de fonctionnement relatif à ce poste.

Le bureau d'étude mis à disposition dans le cadre de l'appel à projet « territoire de Demain » prépare un dossier pour soumettre notre demande de financement à la commission.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir la demande de subvention auprès du programme LEADER pour financer le poste de coordinateur pour le projet de vie sociale.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Projet d'exploitation unité de méthanisation sur la commune de Bourg-de-Péage par la société SAS METHAMONDY :** Ce projet fait l'objet d'une consultation du public en mairie de Bourg-de-Péage, **du lundi 30 décembre 2024 au vendredi 24 janvier 2025 inclus**. Notre commune est concernée par l'épandage du digestat de cette unité de méthanisation.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement. Celui-ci ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé et transmis à la **préfecture dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public**.

➤ **Parc du Vercors :** propose l'installation d'un panneau aux entrées du village

➤ **École :** compte tenu du nombre d'élèves prévus pour la rentrée scolaire 2025/2026, une demande a été formulée pour obtenir une troisième ATSEM. Il est possible de faire appel à un service civique. Une démarche a été entreprise auprès de l'académie pour soumettre une candidature.

➤ **50 ans et 30 ans du RPI :** la salle des fêtes accueillera les festivités du 50^{ème} anniversaire et du 30^{ème} anniversaire du RPI, le 21 février 2025 à 18h30. Un appel à photos sera fait auprès des habitants.

➤ **Téléphonie au niveau des bâtiments communaux :** tous les indicateurs sont en faveur d'un passage réussi.

Prochain conseil municipal est prévu le mercredi 26 février 2025 à 20h30

Fin de séance à 10h15